

ADMISSION EN CLASSE DE SECONDE section française

<https://lfabuc.fr/admission/>

Vous envisagez d'inscrire votre enfant en classe de 2^{nde} franco-allemand francophone au Lycée Franco-Allemand de Buc.

La finalité d'une scolarité au Lycée-Collège Franco-Allemand est l'obtention du Baccalauréat Franco-Allemand, diplôme reconnu de plein droit et offrant toutes les possibilités de poursuite d'études dans les deux pays partenaires. Ce diplôme est régi par la Convention de Schwerin :

<http://www.education.gouv.fr/cid21002/le-baccalaureat-franco-allemand.html>

- **SECONDE SCIENTIFIQUE Spécialité Mathématiques Physique (SMP)**
- **SECONDE SCIENTIFIQUE Spécialité Biologie Chimie (SBC)**
- **SECONDE LITTERAIRE**
- **SECONDE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Les classes de **Seconde Scientifique**, de **Seconde Littéraire** et de **Seconde Economique et Sociale** s'adressent aux élèves de troisième, motivés, intéressés par la langue et la culture allemandes dotés d'une grande capacité d'adaptation et de travail.

Le niveau d'allemand demandé est élevé : un séjour prolongé en Allemagne est conseillé avant de passer le concours.

Contrairement aux établissements habituels, les classes du Lycée Franco-Allemand ont chacune leur profil dès la classe de seconde : les élèves sont donc inscrits en seconde S, L ou ES. Les objectifs et programmes pédagogiques propres au Lycée Franco-Allemand visent au développement de l'intégration biculturelle et à l'acquisition du bilinguisme. Vous pouvez compléter votre information en consultant le site Internet du lycée : <http://www.lfa-buc.fr/>

L'admission en classes de seconde scientifique, littéraire ou économique et sociale **est conditionnée à la réussite d'un examen d'entrée**. Compte tenu de la scolarité spécifique du premier cycle franco-allemand et afin de leur permettre d'atteindre en fin d'année le même niveau que leurs camarades ayant intégré le lycée en sixième, les élèves admis en seconde bénéficient, durant toute l'année, d'un horaire particulier en allemand, de 7 heures. Ils suivent par ailleurs l'horaire normal de la filière franco-allemande, scientifique, littéraire ou économique et sociale, dans les autres disciplines. Les élèves admis en seconde scientifique bénéficient, en outre, d'une remise à niveau obligatoire en sciences physiques **durant la semaine précédant la rentrée.**

Seuls les élèves scolarisés en 3^{ème} en 2019-2020 peuvent s'inscrire à cet examen.
Les épreuves se passent obligatoirement à Buc et uniquement aux dates indiquées.

Examen d'entrée en seconde section française - modalités d'inscription

Pour candidater à l'entrée au LFA, la démarche se fera uniquement sur le site internet du LFA du **mercredi 15 janvier au dimanche 8 mars 2020**, délai de rigueur (**AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTÉ**). Les pièces suivantes sont impérativement à charger sur le serveur des admissions (<https://lfabuc.fr/admission/>) pour que le dossier soit définitivement validé par le LFA et que le lycée organise les tests d'entrée.

- une photocopie de la pièce d'identité (OBLIGATOIRE)
- lettre de motivation
- une photocopie du livret de famille
- photocopie des trois bulletins de 5ème, 4ème et de celui du 1er trimestre de 3ème

Par ailleurs, un chèque à l'ordre **de l'Agent comptable du Lycée Franco-Allemand** d'un montant de 25 € pour la participation aux frais d'examen (ou 40€ pour 2 enfants inscrits) doit nous parvenir par voie postale en indiquant le nom, prénom, niveau et n° de candidature au dos du chèque.

- Dès que le dossier est complet, un accusé réception vous sera adressé par mail.
- **Une convocation aux examens d'entrée vous sera envoyée à partir du 20 mars par mail.**

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de la procédure sur le site « admission ».

La famille est invitée à déposer le bulletin du 2nde trimestre dès réception en se rendant sur le site « admission »

Les épreuves écrites (Français, mathématiques et allemand) et l'épreuve orale ont lieu le mercredi 1^{er} avril 2020 et jeudi 2 avril 2020, une convocation vous sera envoyée par mail avec les informations.

L'épreuve écrite d'allemand comprend différents exercices : compréhension de texte, expression personnelle, maîtrise de la langue.

L'épreuve écrite de mathématiques comprend différents exercices de type brevet.

L'épreuve écrite de français comprend différents exercices de type brevet.

L'épreuve orale d'allemand comporte une étude d'un document (texte ou document iconographique) et un entretien de motivation.

Les résultats seront communiqués aux familles par mail à partir du 4 mai 2020.